



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Mabrouka BOURARA
Tél. : 04 72 61 61 10
Courriel : mabrouka.bourara@rhone.gouv.fr

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet de réaménagement du chemin de Four sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par décision du 4 mars 2019, la commission permanente de la métropole de Lyon a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire en vue de l'organisation des enquêtes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à sa réalisation.

Par décision n° E19000065/69 du 29 mars 2019, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Gaston MARTIN – Retraité- ingénieur civil des ponts et chaussées, en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par arrêté préfectoral n° E-2019-127 du 20 mai 2019 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Cailloux-sur-Fontaines du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre d'enquête parcellaire ont été clos et signés par le maire de Cailloux-sur-Fontaines le 12 juillet 2019 à 18h et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique conjointe le jour même.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 26 août 2019, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et des registres correspondants.

Fait à Lyon, le 01 OCT. 2019

Le Préfet,
Le préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY